

Les objectifs du projet EOLE

Ce projet vise à mettre à la disposition des élèves et des personnels de l'établissement tous les avantages des ressources offertes par les réseaux, dans des conditions faciles et sécurisées d'installation et d'utilisation.

Pour cela, il vise à :

- prendre en compte la responsabilité du chef d'établissement
- fournir un seul et unique point d'accès Internet
- utiliser des logiciels libres
- offrir une grande facilité de déploiement

La responsabilité du chef d'établissement

Le chef d'établissement a des obligations en tant que fournisseur d'accès à l'Internet

Authentification, conservation des traces de connexion.

Le chef d'établissement doit être en mesure de fournir à la justice certains éléments relatifs aux connexions de son établissement. Il faut ainsi éviter que des utilisateurs non authentifiés puissent sortir du réseau de l'établissement.

Les traces de connexions doivent être conservées 1 an.

-Filtrage d'accès.

L'établissement a également des obligations vis à vis de la protection des mineurs.

Les listes noires répondent à l'obligation de moyen pour le filtrage de certains sites. Il existe une base nationale commune mais il est possible d'interdire localement des sites supplémentaires (sites pornographiques, neutralité commerciale, politique et religieuse...). Attention, si on modifie ces listes noires, on sort du parapluie juridique d'Eole.

Il faut noter par ailleurs que l'établissement peut limiter l'accès à certains services de l'Internet et notamment éviter les services gérant un trafic très important, à la frontière de la législation (peer to peer, mp3...).

Tout traitement d'informations automatisées nominatives doit être déclarées préalablement à la CNIL. Les données individuelles des utilisateurs sont considérées comme données personnelles et les administrateurs informatiques n'ont absolument pas le droit d'ouvrir les documents liés à des utilisateurs. Par contre, ils peuvent les supprimer, les déplacer, les filtrer, mettre en place des scripts de nettoyage...

Il est donc important que chaque utilisateur soit identifié et authentifié en ayant son propre compte de connexion. Lors du départ d'un utilisateur, il convient de vider son répertoire.

Les traces de connexion (logs) conservés sont:

- les logs de squid : accès des utilisateurs sur internet -> quel utilisateur est allé sur tel site, et quand ?
- les logs de tentatives d'intrusion : quel utilisateur externe essaye d'obtenir une connexion dans l'établissement ?
- logs de connexions des utilisateurs : accès aux fichiers des réseaux locaux.

Ces logs sont compressés et rassemblés sur le serveur Amon tous les mois, et l'administrateur local est tenu de les archiver.

Fournir un point d'accès à Internet unique et sécurisé

En général, les établissements possèdent deux voire plusieurs connexions à l'Internet : administratif, pédagogique...

Le projet Eole permet de fédérer ces connexions, en utilisant un seul point d'accès (donc un seul abonnement). Eole assure la séparation logique des différents réseaux derrière le routeur unique.

Les utilisateurs de ces réseaux sont soumis aux mêmes obligations.

Les échanges de données administratives avec le vice-rectorat sont sécurisés grâce à un VPN (Réseau virtuel privé ou "tunnel")

Le serveur Amon joue un rôle de pare-feu et respecte les contraintes légales.

Le contenu du serveur pédagogique à terme serait mis à terme dans une DMZ (zone démilitarisée) consultable depuis l'extérieur,

Utilisation des logiciels libres

Tous les services offerts proviennent du monde du logiciel libre, et sont par conséquent gratuits, bien que protégés par une licence. A grande échelle cela représente une économie sensible pour l'administration.

Ces serveurs sont évolutifs et modulaires.

Facilité de déploiement

Les solutions du projet Eole sont livrées "clés en main", adaptées aux établissements scolaires.

Elles conduisent à une cohérence académique des réseaux informatiques des établissements, ce qui facilite grandement les tâches de maintenance.

Eole permet aussi de prendre la main à distance, depuis le vice-rectorat sur les serveurs dans les établissements